

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt trois le huit avril à huit heures, le Conseil Municipal de CRUZILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Gilles CHARPY-PUGET, Maire

Présents : CHAPUIS Armelle, CHARPY-PUGET Gilles, CRÉMONA Cédric, GUILLEMAUD Thibaut, MOINE Bernard, NASSIR Marine, RATTEZ Karine, RATTEZ Thomas, ROSE Jean-Philippe, THURISSET Alexandre

Absent : BILLOT Thomas

Secrétaire de séance : CHAPUIS Armelle

Date de la convocation : 3 avril 2023

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérée

ORDRE DU JOUR :

- Subventions aux associations
- Vote du taux des taxes locales
- Vote du budget primitif 2023
- Modification du temps de travail du poste secrétariat
- Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 4 mars 2023 est lu et **adopté à l'unanimité des membres présents.**

1. Subvention aux associations

Le conseil municipal décide d'accorder des subventions aux associations suivantes :

Amicale des donneurs de sang du Haut Mâconnais.....	300 €
Amicale Laïque de l'École Marcel Pagnol Lugny.....	200 €
AS Judo Lugny.....	100 €
Association sportive collège Victor Hugo Lugny.....	200 €
Club de foot Viré – Lugny – Haut Mâconnais.....	100 €
CAUE.....	50 €
Cruzille Patrimoine.....	200 €
Jeunes sapeurs pompiers du Haut Mâconnais de Lugny.....	200 €
Le Souvenir Français.....	50 €
Ligue nationale contre le cancer.....	150 €
Les Restaurants du Coeur.....	150 €
Secours Populaire Français.....	100 €
Les Amis de la Bourbonne.....	200 €

2. Vote du taux des taxes locales

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales :

Taxe foncière (bâti)	33,33 %
Taxe foncière (non bâti)	37,16 %
Taxe d'habitation	16,33 %

3. Vote du budget primitif 2023

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'exercice 2023. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget 2023, approuve, à l'unanimité des membres présents, le budget communal primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section fonctionnement : 330 071,00 €
- Section investissement : 100 000,00 €

4. Modification du temps de travail du poste secrétariat

M. le Maire rappelle que le poste secrétariat avait été créé à raison de 20h00 hebdomadaire.

Considérant la demande de l'agent en poste de diminuer de 2 heures par semaine son temps de travail, que la modification du temps de travail est égale à 10% de la durée initiale de l'emploi et que l'agent ne perd pas le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, l'unanimité des membres présents, décide de fixer à 18h00 hebdomadaire le poste secrétariat à compter du 1^{er} mai 2023.

5. Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'Etat pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier. La commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- Décide de recourir à la télétransmission des actes administratifs et budgétaires soumis au contrôle de légalité,
- Autorise le Maire à signer un marché avec un opérateur de transmission homologué par le Ministère de l'Intérieur
- Autorise l'acquisition d'un certificat d'authentification RGS**
- Autorise le Maire à signer la convention de mise en oeuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de Saône-et-Loire

6. Questions diverses

- Gilles Charpy-Puget informe que la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois propose aux communes d'adhérer à l'application "panneau pocket", application à télécharger sur les téléphones portables. Le coût de la mise en place sera pris par la Communauté de Communes. Le conseil souhaite adhérer à cette application.

Les 11 et 12 juin prochain, le 13^{ème} régiment de parachutisme près de Bordeaux effectuera un raid dans la région. Suite à sa demande par courrier, le conseil municipal autorise la mise à disposition pour une nuit de la salle communale "le club", de "l'espace liberté" ainsi que les sanitaires du local technique et du logement de fonction au-dessus de la mairie. Arrivée prévue d'une vingtaine de personnes le 11 juin à 12h00.

- PLUi : l'enquête publique est terminée ; 4 réclamations pour Cruzille ont été faites auprès du commissaire enquêteur. Une réponse quant à la légitimité de ces réclamations a été demandée à la commune par la Communauté de Communes. Après avoir pris les remarques auprès du conseil municipal, un courrier sera rédigé par monsieur le maire et envoyé à la Communauté de Communes.

Marine Nassir fait remonter des remarques concernant les entrées plutôt "encombrées" du village.

Une réunion CCAS pour programmer les manifestations de l'année est fixée au jeudi 4 mai à 18h à la mairie.

Bernard se propose de contacter un spécialiste pour réparer le chauffe-plat et le four de la salle communale.

Armelle annonce que Cruzille Patrimoine a décidé de faire une petite fournée le 22 avril au four communal et demande de pouvoir réserver les mange-debout, des tables, un barnum (si besoin), des verres et des carafes à la commune.

La séance est levée à 12h00

La Secrétaire de séance,
Armelle CHAPUIS

Le Maire,
Gilles CHARPY-PUGET